**{sName}**

*SARL au capital de {capital} Dinars*

*Siège Social : {sAdress}*

MF: 1199453E/A/M/000

**PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**DU {ass\_date}**

L’an deux mille vingt, et le vingt-deux Juin à dix heures du matin, les associés de la Société «{sName}», société à responsabilité limitée au capital de {capital} dinars, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social suite à la convocation et sous la présidence de son gérant Mr. {gerant\_fname}.

Le Président constate que sont présents:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| {#rep\_parts}   * {actio\_desc}: détient {nbActions} parts sociales | : | {nbActions}  {/rep\_parts} |
| ***Total les parts sociales présentes ou représentées*** | **:** | ***{nb\_parts\_total}*** |

Du fait que les associés représentant {nb\_parts\_total} parts sociales composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés, Le président déclare que le quorum est atteint et que l’assemblée peut valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. L’approbation de la cession {c\_nb\_parts} parts sociales de {c\_asignor}.
2. La Modification de la forme de société suite à la cession des parts sociales.
3. La mise à jour le cas échéant de l’article 1 des statuts.
4. L’augmentation de capital en numéraire.
5. La mise à jour le cas échéant de l’article 6 des statuts.
6. Pouvoirs à donner pour accomplir les formalités.

Le président rappelle à l’assemblée que les documents suivants ont été mis à la disposition des actionnaires au siège de la société conformément à la réglementation en vigueur, ce qui est reconnu exact par tous les associés présents tant en leurs noms personnels que comme mandataires:

* Les statuts de la société.
* Le rapport de la gérance concernant l’autorisation de l’AGE à l’associé {c\_asignor} de céder ses parts sociales.
* Le texte des résolutions proposées à l’assemblée.

L’assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant {#hasPrime}expliquant la nécessité d’augmenter le capital de la société avec une prime d’émission dans le but d’égaliser les droits des associés anciens et nouveaux ,{/hasPrime} décide de mettre au vote les résolutions suivantes:

***PREMIÈRE RÉSOLUTION : L’approbation de la cession de {c\_nb\_parts} parts sociales de {c\_asignor}*:**

Le président a déclaré que la gérance a informé par écrit les associés de la demande de l’associé {c\_asignor} le consentement de la cession de {c\_nb\_parts} de ses parts sociales dans le capital social de la société à :

{#recievers}

* {actio\_desc} : {new\_parts} parts sociales

{/recievers}

Et qu’avec l’expiration des délais légaux et l’inexistence d’aucune objection concernant la dite demande, il a convoqué les associés pour délibérer sur la possibilité de donner l’autorisation demandée.

Après l’examen de la demande d’autorisation et l’explication des raisons de la cession ainsi que la connaissance de l’identité des personnes mentionnées, l’AGE autorise à {c\_asignor} la cession de {c\_nb\_parts} parts sociales à :

{#recievers}

* {actio\_desc} pour qu’il soit détenteur de {new\_parts} parts sociales sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière après l’accomplissement de toutes formalités légales de conclusion de contrats de cessions de parts, de dépôt et de publicité.

{/recievers}

**Cette résolution a été adoptée à l’unanimité**

***DEUXIÈME RÉSOLUTION : La modification de la forme de la société suite à la cession des parts sociales* :**

Suite à la cession des {c\_nb\_parts} parts sociales de {c\_asignor}, la participation étrangère dans de capital social de la société a dépassé les 66% du Capital. De ce fait, la forme de la société sera modifier « d’une société totalement exportatrice résidente à une société totalement exportatrice non résidente ».

**Cette résolution a été adoptée à l’unanimité**

***TROISIÈME RÉSOLUTION : La mise à jour de l’article 1 des status*:**

Suite à la modification de la forme de la société, l’assemblée générale extraordinaire décide de modifier l’article 1 des statuts afin de le rendre conforme à la nouvelle décision. La nouvelle rédaction de l’article 1 des statuts sera comme suit :

*« Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci‐après créées et de celles qui pourraient  l’être  ultérieurement,  une  Société  à  Responsabilité  Limitée  (SARL)  «totalement  exportatrice  non  résidente»  régie  par  les dispositions  de  la  loi  2017‐08 du  14/02/2017et notamment  le  Code des Sociétés  Commerciales  et  par  les  présents  statuts  ainsi  que  les  actes  les  modifiants  ou  les  complétant »*

***Cette résolution a été adoptée à l’unanimité***

***QUATRIÈME RÉSOLUTION :* Augmentation du capital en numéraire de {montant\_augm} dinars :**

L’assemblée générale extraordinaire décide d’augmenter le capital de {capital} dinars à {capital\_after\_augm} dinars au moyen de souscription de {newActionsEmis} parts sociales en numéraires {#hasPrime}avec une prime d’émission de {prime\_emission} dinars chacune{/hasPrime}. La valeur nominale de part sociale est de {valeurAction} dinars.

Les autres associés ont dénoncé l’exercice de leurs droits préférentiels de souscription au profit de {new\_actios\_desc}

Le montant total qui sera injecté dans la société se détaille comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nbre de part sociale | Valeur | Le montant total |
| Augmentation de capital | {newActionsEmis} | {valeurAction} | {montant\_augm} |
| Prime d’émission | {newActionsEmis} | {prime\_emission} | {total\_prime\_emission} |
| ***TOTAL*** |  |  | ***{total\_prime\_augm}*** |

Les nouvelles parts sociales émises seront reparties entre les associés comme suit :

{#new\_parts}

\* {actio\_desc}, ………………………… {nb\_parts} P

{/new\_parts}

Les fonds recueillis seront déposés dans un compte indisponible qui sera ouvert auprès de {bank\_desc}

***Cette résolution a été adoptée à l’unanimité***

***TROISIÈME RÉSOLUTION*****: La mise à jour de l’article 6 des Statuts :**

Suite à l’augmentation de capital de {capital} Dinars à {capital\_after\_augm} Dinars, l’assemblée générale extraordinaire décide de modifier l’article 6 des statuts afin de le rendre conforme à la nouvelle composition du capital social augmenté. La nouvelle rédaction de l’article 6 des statuts sera comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de {capital\_after\_augm} dinars. Il est divisé en {nb\_new\_parts\_total} parts sociales de {valeurAction} dinars chacune réparties entre les associés comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| {#rep\_capital\_final}   * {actio\_desc}, ci-dessus indiqué de {num\_part\_word} part, détient la somme de {montant} dinars………………… | {montant}dinars  {/rep\_capital\_final} |
| **Soit un total de {capital\_after\_augm} Dinars** | **{capital\_after\_augm}** |

Ainsi le capital social est fixé à {capital\_after\_augm} dinars, divisé en {nb\_new\_parts\_total} parts, soit {valeurAction} dinars l’une, numérotées de 1 à {nb\_new\_parts\_total} inclus.

|  |  |
| --- | --- |
| {#rep\_capital\_final}  \*{actio\_desc}, à concurrence de {nb\_parts} parts sociales | {nb\_parts}P  {/rep\_capital\_final} |

***Cette résolution a été adoptée à l’unanimité***

***QUATRIÈME RÉSOLUTION*****: Pouvoirs pour formalités**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur du présent procès pour accomplir toutes les formalités requises par la loi.

***Cette résolution a été adoptée à l’unanimité***

Rien n’étant plus à l’ordre du jour, la séance est levée à 12h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

|  |
| --- |
| {#associes}  {fname}  {/associes} |